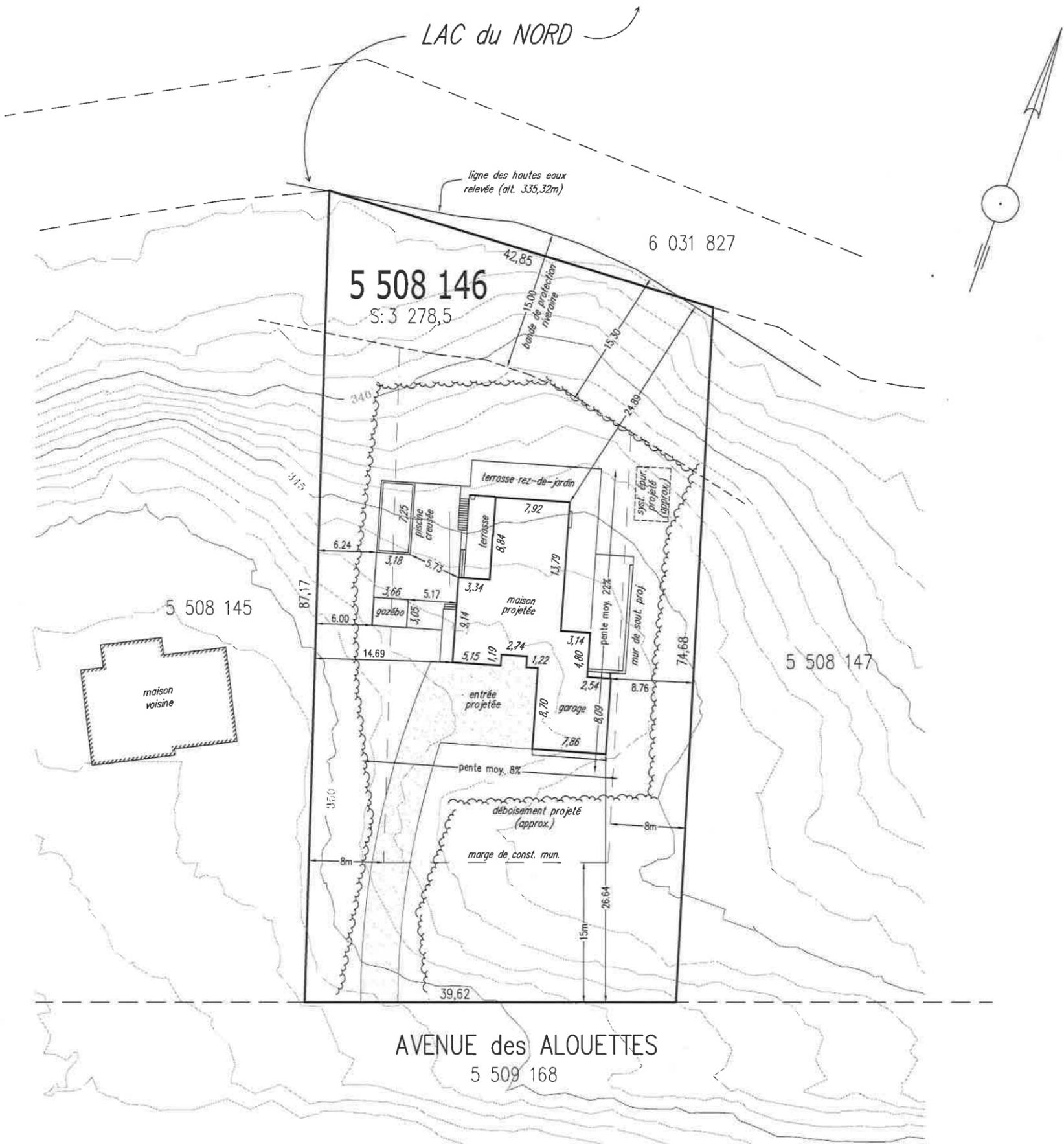


N.B. L'orographie montrée sur ce plan provient d'une télédétection par laser (LIDAR).
 équidistance 1m (levé fait en 2015).



L'immeuble est sujette aux charges et conditions mentionnées à l'acte publié sous le numéro 347 043.

Préparé à la demande de : M. Serge Dubé
 But : const. d'un immeuble d'habitation individuelle

Échelle 1:500

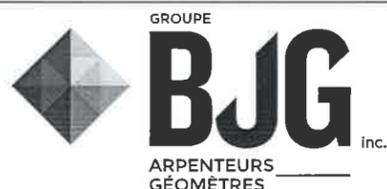
N.B. Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (SI)
 Equivalence 1 mètre=3.28 pieds 1 mètre carré=10.76 pieds carrés

PLAN PROJET D'IMPLANTATION sujet à l'approbation par la municipalité

Lot(s) : 5 508 146
 Cadastre officiel : Cadastre du Québec
 Circonscription foncière : Terrebonne
 Municipalité : Ville d'Estérel

Signé à Sainte-Adèle, en date du 24 août 2020

RÈGLEMENT DE ZONAGE (normes d'implantation)	
zone: R2	
marges: (en mètres)	
avant	15
arrière (LHE)	15
latérale (min.)	8



Sainte-Adèle (450) 229-4244
 Saint-Sauveur (450) 744-1809
 Saint-Hippolyte (450) 563-5192
 pbelanger@bjgarpenteurs.com

par:  a.-g.
 PHILIPPE BÉLANGER

Copie conforme à l'original

ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

DESSINÉ PAR : LA DOSSIER : PB1824 MINUTE : 4790